



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

2131 - Promotion de l'économie bas-rhinoise - Soutien à l'ADIRA

ADIRA : contrat d'objectifs et convention financière 2015

Rapport n° CP/2015/183

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'approbation du contrat d'objectifs 2015 de l'ADIRA et de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.280.000 € au titre de l'année 2015.

Dans un contexte économique et budgétaire tendu, le Département poursuit une politique de développement économique volontariste visant à améliorer l'environnement des entreprises, faciliter leur implantation et leur extension sur l'ensemble du territoire bas-rhinois. Ainsi, le Département s'appuie sur l'ADIRA pour l'ensemble des actions relevant du champ du développement économique. Les orientations stratégiques pour l'année 2015 de l'ADIRA sont définies dans un contrat d'objectifs, le projet de ce dernier est adossé au présent rapport.

Les principaux champs d'action de l'ADIRA en 2015 porteront sur deux volets.

D'une part, l'ADIRA soutiendra **l'accompagnement des collectivités locales** pour le développement économique de leur territoire. En ce sens, trois types d'actions sont entreprises par l'ADIRA :

- Conseils et des expertises aux collectivités dans le cadre des actions de développement économique, des réflexions stratégiques ou prospectives et de promotion du territoire ;
- Animation du réseau des acteurs du développement économique ;
- Actions en faveur des infrastructures du développement économique.

Sur ce dernier point, l'ADIRA apporte un accompagnement aux initiatives territoriales, notamment dans l'ingénierie de projets fonciers (création et extension des zones d'activités économiques) et immobiliers (accompagnement de projets immobiliers individuels - ALSABAIL ou bâtiments relais -, appui aux politiques régionale et départementale en faveur des pépinières et hôtels d'entreprises etc.).

En complément, elle apporte son expertise pour analyser le potentiel de reconversion des friches pour le compte du Département.

Enfin, l'ADIRA arrive en appui technique pour les collectivités maîtres d'ouvrage des Plateformes Départementales d'Activités (PFDA) et à la promotion et l'animation de ces dernières, notamment à travers le site alsace-developpement.com, dont elle assure la maîtrise d'ouvrage pour le compte des trois agences de développement économique et des trois collectivités financeurs.

De plus, **sur le volet « entreprise »**, principale activité de l'association, l'ADIRA déploiera une offre de service clé en main à haute valeur ajoutée pour les soutenir dans leurs projets, que ce soit en termes de création, de développement, de reprise ou encore d'accompagnement lorsque celles-ci sont touchées par des difficultés économiques. De façon transversale, l'ADIRA participe à la construction et à la diffusion de « l'offre économique territoriale » : tenue de bases de données, intelligence économique, suivi de l'actualité législative et fiscale, études et diagnostics, etc. et participe aux actions de promotion et de prospection afin de détecter de nouveaux projets et dynamiser les localisations d'entreprises sur le territoire bas-rhinois.

Pour 2015, les priorités de l'ADIRA se concentreront autour de trois axes :

- **un renforcement de la présence sur le terrain de l'ADIRA** avec comme principaux objectifs de proposer une ingénierie pointue des projets auprès des principaux sites industriels bas-rhinois, des grands employeurs du tertiaire et des principaux ETI/PME bas-rhinois ;
- **une offre de services à haute valeur ajoutée pour les projets des entreprises** : accès aux terrains, bâtiments, financements et administrations, mise en contact avec les partenaires stratégiques, appui à la levée de fonds, accès à de nouveaux marchés, préparation aux mutations industrielles, etc. ;
- **l'accompagnement des nouveaux élus départementaux.**

Le projet de contrat d'objectif précise l'affectation des moyens de l'ADIRA. Adossée à ce dernier, le projet de convention financière fixe le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement de l'ADIRA pour l'année 2015.

Pour 2015, le projet de budget s'élève à 2 511 870 euros.

Les autres recettes escomptées sont : Strasbourg Eurométropole (175 000 €), les organismes consulaires et partenaires (41 260 €), les cotisations des membres statutaires (2 450 €), les produits financiers (8 160 €) et la reprise sur fonds dédiés (5 000 €).

Il est ainsi proposé d'accorder une subvention d'un montant de 2 280 000 € au titre de l'année 2015. Ce montant est en baisse de 5 % par rapport à 2014.

Afin de permettre à l'ADIRA d'assurer son fonctionnement durant le premier semestre 2015, un acompte d'un montant de 1 140 000 euros a d'ores et déjà été versé à l'association en application des mesures transitoires adoptées par l'assemblée départementale pour tenir compte du report du budget à avril 2015.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27332	65-6574-91	2 280 000,00 €	1 140 000,00 €	1 140 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Agence de Développement Economique du Bas-Rhin (ADIRA), une subvention d'un montant de 2.280.000 € au titre de l'année 2015. Cette subvention a déjà fait l'objet d'un acompte de 1 140 000 euros conformément à la délibération du Conseil Général du 8 décembre 2014 portant décision modificative n°3 (dossier Astre acompte n°2015D000283).

Par ailleurs, elle approuve le contrat d'objectifs 2015 à intervenir entre le département et l'ADIRA, annexé à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Départemental à signer ledit contrat d'objectifs ainsi que la convention financière, précisant les modalités de versement de l'aide départementale.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY